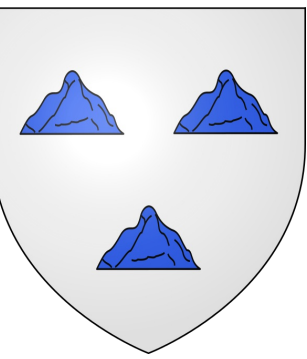


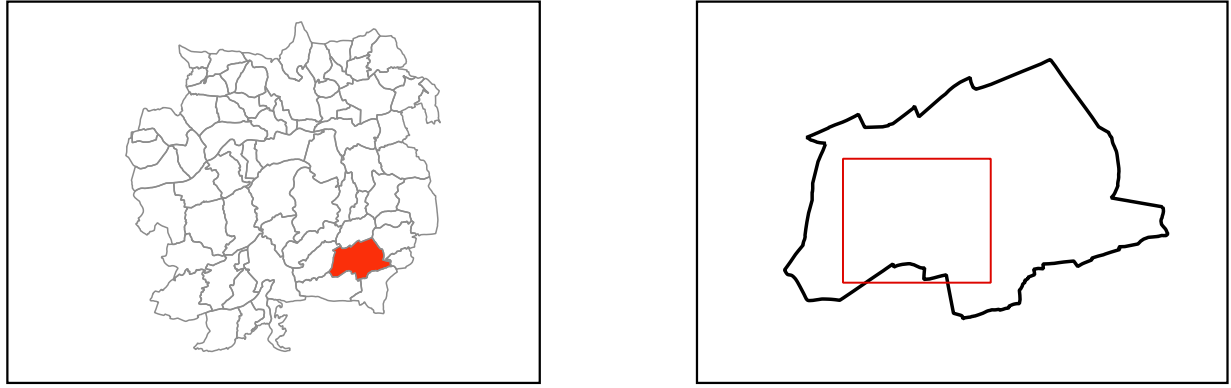


Commune de Blamont

Plan Local d'Urbanisme

4.1. Plan de zonage

Planche village



17 octobre 2022	Approbation du PLU
03 mars 2026	Approbation de la modification n°1

Vu pour être annexé
à la délibération du 03/03/2026
Le Maire,



Visa sous-préfecture

SOUS-PREFECTURE
13 MARS 2026
MONTBELIARD

1:2000



Fond cadastral mis à jour en 2025
Origine Cadastre - Droits de l'Etat réservés
Origine PMA - Droits réservés
Edition 2010/2025

LEGENDE

- Limites de zones
- Zones urbaines**
 - UA Zone urbanisée : renouvellement centre bourg
 - UB Zone urbanisée à dominante habitat
 - UY Zone urbanisée à destination d'activités
 - UL Zone urbanisée à vocation de loisirs sportifs
- Zones à urbaniser**
 - 1AU Zone à urbaniser : extensions dont l'urbanisation est conditionnée à la conformité du réseau d'assainissement
- Zones agricoles**
 - A Zone agricole
 - Ap Sous secteur agricole avec constructibilité limitée
 - Ae STECAL gendarmerie
- Zone naturelle et forestière**
 - N Zone naturelle et forestière
- Prescriptions et informations complémentaires**
 - Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (art. R.151-6 du Code de l'Urbanisme)**
 - Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
 - Eléments identifiés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme**
 - ▤ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, architectural ou historique
 - Prise en compte des continuités écologiques (art. L.151-23 du Code de l'Urbanisme)**
 - ▤ Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique : zone humide
 - ▤ Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique : vergers et bosquets
 - ▤ Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (Parc)
 - ▤ Elément caractéristique du paysage à préserver : haie de feuillus
 - Risques environnementaux (art. R.151-34 1° du Code de l'Urbanisme)**
 - ▲ Effondrements surfaciques, indices karstiques (dolines)
 - ▬ Limitations de la constructibilité pour des raisons environnementales, de risques ou d'intérêt général - Aléa faible
 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques - Aléa faible
 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques - Aléa moyen
 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques - Aléa fort
 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques - Aléa très fort
 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques - Zone potentielle de chutes de pierres
 - Autres informations**
 - Cours d'eau
 - ▤ Emplacements réservés (art. L.151-41 1° à 6° du Code de l'Urbanisme)

TABLEAU DES EMPLACEMENTS RESERVES			
N° ER	Liste des emplacements réservés	Surface en Ha	Bénéficiaire
1	Création d'une caserne de pompiers.	0,47	SDIS
2	Création d'une voie d'accès au sous-secteur "Ap"	0,02	Commune de Blamont
3	Création d'une voie d'accès au sous-secteur "Ap".	0,04	Commune de Blamont
4	Création de logements.	0,41	Commune de Blamont
5	Aménagement d'une placette publique.	0,05	Commune de Blamont
6	Création d'une voie d'accès au sous-secteur "Ap".	0,01	Commune de Blamont